



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesure de lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19

Davantage de moyens pour la santé mentale des jeunes

L'impact du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes a été majeur. La pandémie a accentué les difficultés pesant déjà sur certaines et certains et accru les difficultés rencontrées par les familles les plus vulnérables. Des enfants ont parfois été exposés à de multiples pressions, voire à de la violence. Ce constat avait conduit le Conseil d'Etat à adopter, en juin 2021, un plan de 15 mesures pour environ 5 millions de francs, élaboré conjointement par les départements de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC). Il vise à renforcer plusieurs prestations de la prévention jusqu'à la prise en charge médicale. Pour poursuivre ce travail, le Conseil d'Etat adopte un train de mesures et un crédit supplémentaire de plus de 11 millions de francs pour 2022.

Troubles anxieux, phobie et décrochage scolaire, augmentation des états dépressifs, violences familiales ou encore mésusage des écrans: ce sont quelques-unes des problématiques qui ont fortement touché les jeunes et les enfants, d'autant plus lorsque leurs familles sont vulnérables, en raison des tensions générées par le COVID-19. Des mesures urgentes ont aussitôt été prises par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) afin de répondre aux besoins en santé mentale des enfants et des jeunes, en particulier dans les domaines de la pédopsychiatrie, du soutien psychologique aux élèves, aux étudiants et aux apprentis, de l'appui à la scolarité et à la formation et de la protection de l'enfant.

Adopté en juin 2021, un plan d'action décliné en 15 mesures et financé à hauteur de 5 millions de francs était venu renforcer le dispositif d'urgence couvert par le budget courant des services concernés ou par les mesures financières dans le cadre du

COVID-19.

Ce programme vise à renforcer les structures existantes de la prévention (ateliers de sensibilisation contre le risque suicidaire en milieu scolaire et extension du site *ciao.ch* aux jeunes adultes) jusqu'à la prise en charge médicale, en passant par le repérage et l'intervention précoce en milieu scolaire ou encore la protection de l'enfance (orientation et prise en charge médicale des enfants exposés à la maltraitance). Il s'agissait à la fois d'élargir l'offre, de réduire les temps d'attente pour les familles et les jeunes lorsqu'ils doivent accéder à des prestations de soutien.

Premières mesures de prévention et de prise en charge médicale

Certaines mesures ont pu être rapidement mises en place avec des résultats encourageants: organisation de périodes d'appui pour les élèves et apprentis en difficulté ou en décrochage; création de la plateforme *ontecoute.ch* mise en place pour les 15-25 ans, site qui a été sollicité dès les premiers jours et, enfin, création de nouveaux postes dans les équipes mobiles d'intervention pour les enfants placés en institution ainsi que dans plusieurs consultations médicales du CHUV destinées aux enfants victimes de maltraitance ou confrontés à des difficultés psychosociales. Un budget d'environ 1,9 million est ainsi nécessaire pour renforcer l'ensemble des structures de prise en charge médicale dans les situations d'urgence et de crise. Un plus grand délai est également prévu pour une complète mise en œuvre, notamment en raison de la difficulté à recruter du personnel spécialisé dans un secteur déjà fortement touché par la pénurie de professionnels formés. La prévention dans le domaine de la petite enfance ou en matière de risque suicidaire doit également être poursuivie et renforcée.

La prévention et le soutien scolaire au centre des mesures

L'un des principaux champs d'intervention de ce plan d'action se situe dans les lieux de formation. Même si les mesures engagées lors de la première phase pour réduire le décrochage scolaire ont atteint leurs objectifs, les séquelles de la pandémie sont toujours une réalité, à commencer par les besoins en accompagnement des élèves les plus à risque. Face à ce constat, le DFJC a l'ambition de poursuivre l'attribution des appuis scolaires et favoriser la mise en place du co-enseignement pour les élèves en risque de décrochage, cette mesure étant la plus efficace selon l'évaluation des effets des dispositifs de soutien choisis par les directions. Une somme de 5,3 millions de francs doit permettre de mobiliser les ressources nécessaires à cette mission qui a déjà montré son efficacité.

Il est également prévu d'intensifier la prévention des risques suicidaires en milieu scolaire, de prévenir le stress et le mésusage des écrans, d'offrir un accompagnement pédagogique individuel aux élèves qui ont peu ou pas été scolarisés durant la pandémie ou encore d'augmenter la disponibilité des psychologues, des psychomotriciens et des logopédistes. Le DSAS et le DFJC collaborent étroitement pour mener, en 2022, des actions en milieu scolaire et extrascolaire pour sensibiliser les jeunes, les familles à la problématique du suicide. Cette mesure s'accompagnera d'un renforcement des professionnels-relais dans le domaine de l'extrascolaire. Une mesure de soutien au profit du corps enseignant sous la forme d'une permanence sera déployée dans le canton.

Formation des professionnels aux troubles du spectre de l'autisme

La pandémie a également eu des conséquences psychologiques sur les enfants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Quelque 900'000 francs seront consacrés à former l'ensemble des professionnelles et professionnels, corps enseignant, psychologues, psychomotriciens, logopédistes et assistantes et assistants à l'intégration. De la sensibilisation de toutes et tous à la spécialisation de deux à trois référents par établissement scolaire, ce plan de formation se décline en trois niveaux d'expertise. Initié en 2021 par la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, le Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés du CHUV et la Haute école pédagogique du canton de Vaud, ce projet inédit en Suisse romande va débuter en 2022 et se déployer jusqu'en 2024.

Renforcement de la prise en charge des jeunes et des enfants

Depuis le début de la pandémie, le DSAS s'est pleinement investi pour la prise en charge médicale et interdisciplinaire des enfants et adolescents par les services du CHUV. Ce secteur a été confronté à une forte augmentation de diverses problématiques, allant de l'augmentation des situations relevant de suspicions de maltraitance, une augmentation de consommations excessives de substances ainsi qu'une détérioration des troubles de comportement alimentaire. De plus, les délais d'attente pour la prise en charge de familles avec des problématiques de maltraitance se sont allongés, alors que l'augmentation des demandes, déjà en hausse de plus de 50% par rapport à 2018, ne cesse de s'accroître.

En 2022, la priorité est donc l'engagement de professionnels spécialisés pour renforcer l'ensemble des structures du CHUV actives dans la prise en charge psychologique et médicale des enfants et des adolescents. Cela concerne notamment le Département femme mère enfant avec son équipe *Can Team* (Child Abuse and Neglected Team) chargée de l'évaluation et de l'orientation des enfants maltraités, de même que sa consultation interdisciplinaire pour les jeunes (DISA) ainsi que le Département de psychiatrie et sa consultation spécialisée *Les Boréales* (Service de psychiatrie générale) et le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent avec son équipe mobile, sa consultation pour les troubles du comportement alimentaire et celle pour les 0-5 ans.

Le Conseil d'Etat propose d'engager immédiatement les crédits qui s'élèvent à un montant global de plus de 11 millions de francs en faveur de la santé mentale des jeunes du canton, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 avril 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DFJC, Raphaël Gerber, directeur général adjoint, en charge de la Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire, Direction générale de l'enseignement obligatoire